

MRC DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

**AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES
MUNICIPALES ET SCOLAIRES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE, conformément à l'article 1035 du Code municipal du Québec, la vente pour défaut de paiement des taxes tenue le 12 juin 2025 a été ajournée par manque d'enchérisseur pour le ce lot :

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BELLECHASSE

Nom du propriétaire

Michael Simms

Description cadastrale

Lot : 3 929 327

MONTANT DÛ : 560,53 \$

Cadastre du Québec
Municipalité de Saint-Nérée-de-
Bellechasse

La vente est remise au 17 juin 2025 à 10 h 00 aux bureaux de la MRC de Bellechasse, 100 rue Monseigneur-Bilodeau, St-Lazare-de-Bellechasse

Certains frais s'ajouteront aux montants ci-dessus et ils seront annoncés au moment de la vente (frais de publication journal et au bureau de la publicité des droits, frais de greffe).

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom
- Date et lieu de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive (no NEQ)
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

Modes de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant**
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC de Bellechasse, cartes débit et crédit**

Pour éviter la vente de l'immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Bellechasse.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*.)

Donné à Saint-Lazare-de-Bellechasse

Ce 12 juin, 2025



Dominique Dufour, directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint

MRC DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

**AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES
MUNICIPALES ET SCOLAIRES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE, conformément à l'article 1035 du Code municipal du Québec, la vente pour défaut de paiement des taxes tenue le 12 juin 2025 a été ajournée par manque d'enchérisseur pour le ce lot :

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BELLECHASSE

<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Description cadastrale</u>
Michael Simms	Lot : 3 929 327
MONTANT DÛ : 560,53 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse

La vente est remise au 17 juin 2025 à 10 h 00 aux bureaux de la MRC de Bellechasse, 100 rue Monseigneur-Bilodeau, St-Lazare-de-Bellechasse

Certains frais s'ajouteront aux montants ci-dessus et ils seront annoncés au moment de la vente (frais de publication journal et au bureau de la publicité des droits, frais de greffe).

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom
- Date et lieu de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive (no NEQ)
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

Modes de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant**
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC de Bellechasse, cartes débit et crédit**

Pour éviter la vente de l'immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Bellechasse.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*.)

Donné à Saint-Lazare-de-Bellechasse
Ce 12 juin 2025



Dominique Dufour, directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de
Armagh,

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé
en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil le
13 juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour de
juin deux mille vingt-cinq.

Signé: *Sylvie Vachon*

Titre : Directrice générale et greffière-trésorière